



ACCOMPAGNEMENT DES COMPAGNIES

1) MISE À DISPOSITION - PRÊT STUDIO

2) RÉSIDENCES

ESPACE BERNARD GLANDIER

STUDIO 275 : « boîte noire » de 275m² avec des gradins d'une jauge de 80 places, un grill technique, du matériel lumière et un équipement son.

Disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h (Possibilité jusqu'à 21h sauf le lundi et le mercredi, et certains jours de spectacles au Théâtre Jean Vilar. Faire une demande spécifique à soumettre à l'administration)

STUDIO 50 : studio lumière naturelle de 50m². Disponible les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 18h (Possibilité jusqu'à 21h. Faire une demande spécifique à soumettre à l'administration).

LES HORAIRES : peuvent être modifiés ou réduits par l'Espace Bernard Glandier – Compagnie Didier Théron, suivant les besoins et les activités du lieu, lors des sessions de formation (entraînement du danseur 10h – 11h30, stages pour les enfants et les adolescents), de spectacles ou de manifestations publiques.

FERMETURE : en août, et entre Noël et Nouvel An

FICHE TECHNIQUE sur demande ou téléchargeable sur Internet

MISE A DISPOSITION - PRET STUDIO

Pour qui?

Les studios sont mis à disposition des compagnies professionnelles en période de création, de répétitions, de reprise de rôle etc. ou pour des associations souhaitant organiser des stages de danse, des rencontres professionnelles... Ils sont prioritairement destinés aux compagnies chorégraphiques ou à des associations oeuvrant dans le domaine de la danse, de techniques corporelles, ou d'activités liées au corps.

Quoi?

> Un studio de répétitions

Les studios sont mis à disposition contre une participation aux frais (PAF) ou prêtés de manière gracieuse. Ces modalités sont décidées par Didier Théron et les artistes associées à l'Espace Bernard Glandier, Michèle Murray et Maya Brosch, lors de l'étude du dossier de demande. P.A.F : à partir de 3€/h HT (TVA 19,6%) pour le studio 50, à partir de 6€/h HT pour le studio 275.

> Un espace de visibilité pour le public et/ou les professionnels

Il est possible d'organiser des temps d'ouverture publique.

> Un équipement technique

Le studio 275 est équipé de matériel son, d'un grill technique et de matériel lumière. Le matériel son peut être librement utilisé. Le matériel scénique n'est utilisable uniquement qu'en présence du régisseur de l'Espace Bernard Glandier. (voir paragraphe **équipement technique** dans **RESIDENCE**)

NB : La gratuité et la mise à disposition à moindre frais des studios représentent pour les compagnies un soutien à la production non négligeable, dont l'apport peut être valorisé dans un budget de production.

NB2 : Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont dans tous les cas à la charge de la compagnie accueillie. L'Espace Bernard Glandier fournit si besoin des pistes d'hébergement.

Quel calendrier?

La période et la durée sont proposées par la compagnie selon ses besoins. Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

Quels engagements?

> La compagnie doit souscrire une assurance couvrant tous les risques liés à l'utilisation des locaux mis à disposition, et en fournir une attestation.

> Une caution de 150 € (non encaissée) est également demandée à l'entrée dans les lieux.

> Dans le cadre d'un bon voisinage avec la Maison Pour Tous Léo Lagrange et le Théâtre Jean Vilar, la compagnie accueillie s'engage à respecter les horaires définis dans le cadre de sa résidence, et à laisser les locaux propres et dégagés.

> Sur les documents de communication du projet accueilli par l'Espace Bernard Glandier, la compagnie ayant bénéficiée d'un studio s'engage à y faire figurer **le logo de la Compagnie Didier Théron – Espace Bernard Glandier** et à mentionner :

“Avec la participation de la Compagnie Didier Théron - Espace Bernard Glandier” (si studio avec PAF)

“Avec le soutien de la Compagnie Didier Théron - Espace Bernard Glandier” (si studio gratuit)

RESIDENCES

Pour qui?

Ces accompagnements s'adressent à des compagnies chorégraphiques professionnelles ayant besoin d'un espace de travail et de visibilité pour les professionnels et le public, de soutien technique et artistique. Les choix des compagnies appartiennent à la direction artistique de l'Espace Bernard Glandier : la compagnie Didier Théron et les artistes associées, Michèle Murray et Maya Brosch.

Quoi?

> **Un studio de répétitions**

> **Un espace de visibilité pour le public et les professionnels**

> **Un équipement technique**

Le studio 275 est équipé de matériel son, d'un grill technique et de matériel lumière. Ces conditions techniques permettent de réaliser des créations lumière. La compagnie peut apporter du matériel supplémentaire après que sa demande ait été validée par l'administration en lien avec le régisseur du lieu. Le matériel scénique est utilisé uniquement en présence du régisseur de l'Espace Bernard Glandier. Un service technique de 4h minimum est obligatoirement assuré par le régisseur du lieu le soir de la représentation. **Son coût est de 24,50HT/h soit 29,30 TTC /h, il est pris en charge par la Compagnie Didier Théron – Espace Bernard Glandier (soit un total pour 4h de 117,20€)** Le régisseur assure la préparation du plateau (rangement, nettoyage), accueille du public avec l'équipe de l'Espace Bernard Glandier, il aide au démontage si besoin, et assure la fermeture du lieu.

Le niveau d'utilisation technique, et par conséquent la présence du régisseur du lieu, sont définis préalablement avec la compagnie accueillie :

- soit une technique minimale ne nécessitant la présence du régisseur que le soir de la présentation publique (pour un plein feux ou quelques manipulations limitées).
- soit les besoins techniques sont plus importants car la compagnie souhaite (re)travailler la création lumière de sa pièce : **dans ce cas, elle est obligatoirement accompagnée du régisseur du lieu, dont les services lui sont refacturés au tarif signalé précédemment.**

La compagnie accueillie bénéficie aussi d'un espace loge à proximité du studio de présentation.

NB : La gratuité et la mise à disposition à moindre frais des studios représentent pour les compagnies un soutien à la production non négligeable, dont l'apport peut être valorisé dans un budget de production.

NB2 : Les frais de déplacement, de défraiement et d'hébergement, les salaires des artistes sont dans tous les cas à la charge de la compagnie accueillie. L'Espace Bernard Glandier fournit si besoin des pistes d'hébergement.

Quel calendrier?

La compagnie propose, selon ses besoins, la période et la durée (1 semaine minimum, plusieurs moments dans la saison possible). Elles sont planifiées en fonction de la disponibilité des studios.

Quels engagements?

> La compagnie doit souscrire une assurance couvrant tous les risques liés à l'utilisation des locaux mis à disposition, et en fournir une attestation.

> Une caution de 150 € (non encaissée) est également demandée à l'entrée dans les lieux.

> Dans le cadre d'un bon voisinage avec la Maison Pour Tous Léo Lagrange et le Théâtre Jean Vilar, la compagnie accueillie s'engage à respecter les horaires définis dans le cadre de sa résidence, et à laisser les locaux propres et dégagés.

> **Les compagnies accueillies devront organiser une présentation publique de leur travail**, en cours ou abouti, en totalité ou en partie. **Elle a lieu dans le cadre des 19h Spectacle de l'Espace Bernard Glandier, qui se déroulent généralement le jeudi soir à 19h.** Le tarif unique est fixé à 5€. La billetterie est partagée : 70% pour la compagnie accueillie, et 30% pour l'Espace Bernard Glandier, après paiement des droits d'auteur.

> La compagnie accueillie accepte l'organisation (possible) d'un temps de visibilité supplémentaire pour le public et les professionnels : représentations ou répétitions scolaires ouvertes, générale...

> Sur les documents de communication du projet accueilli par l'Espace Bernard Glandier, la compagnie ayant bénéficiée d'un studio s'engage à y faire figurer le logo de la Compagnie Didier Théron - Espace Bernard Glandier et à mentionner : "Avec le soutien de la Compagnie Didier Théron - Espace Bernard Glandier".

Mode d'emploi

Afin de bénéficier d'un accompagnement par l'Espace Bernard Glandier, et pour que nous puissions traiter au mieux votre demande, voici quelques informations pratiques :

1) Formuler votre demande par écrit

De préférence par mail à ces deux adresses :

espace@didiertheron.com et communication@didiertheron.com

Documents à envoyer :

- Dossier du projet de création dans lequel figurent impérativement le parcours du porteur de projet, l'argument, la distribution, les partenaires et le budget.
- Une demande précise de la nature de l'aide souhaitée : prêt studio ou résidence.
- La fiche studio jointe dûment complétée précisant les périodes de travail souhaitées
- Une ou plusieurs captations vidéo (DVD ou vidéo VHS), nous pouvons vous les renvoyer après visionnage si vous le souhaitez.

La direction artistique de l'Espace Bernard Glandier : Didier Théron, Michèle Murray, Maya Brosch, pourra solliciter un entretien téléphonique avec la compagnie accueillie pour une meilleure appréhension du projet et de sa mise en place dans le cadre de l'Espace Bernard Glandier.

2) Réponse

Nous prenons connaissance régulièrement de tous les dossiers qui nous sont envoyés et les décisions sont prises au fil du temps, il n'y a pas de date butoir. Après étude du projet, nous vous faisons parvenir dès que possible une réponse mail.

3) Planning, aspects administratifs et mise en place technique

Il convient à ce stade et en fonction des modalités convenues de prendre contact avec l'équipe de l'Espace Bernard Glandier :

- Christèle Tisserant : communication@didiertheron.com : pour vérification du planning, précisions sur le déroulement de l'accueil, définition des temps de visibilité publique, lancement de la communication.
- Sandra Moulin : secretariat@didiertheron.com : pour régler la procédure administrative (convention, chèque de caution, attestation d'assurance, règlement de la billetterie partagée etc.).
- Karl Ludwig Lange : lutz.lange@wanadoo.fr : pour tous compléments d'informations concernant la technique.

Fiche synthèse demande studio

Les demandes des compagnies sont étudiées sur présentation du dossier du projet de création (dates de répétitions souhaitées, propos, distribution, budget prévisionnel...) adressées à Didier Théron, Michèle Murray et Maya Brosch.
Nous vous remercions de bien vouloir remplir cette fiche synthèse.

Date de la demande

Coordonnées :

Nom du chorégraphe / Nom de la Compagnie :
Adresse :

Contact administratif :
Tél / Mail :

Contact diffusion – communication :
Tél / Mail

Votre demande :

Période de travail souhaitée (préciser si ferme ou variable) :

Durée / Horaires de travail souhaitée/s :

Studio souhaité : STUDIO 50 STUDIO 275

Nombre de personnes présentes :

Votre projet :

Titre de la pièce

Partenaires éventuels

Date éventuelle de la première :